

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 20 janvier 2012

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°4

ARRÊTÉ N° 2483/DEF/DCSSA/AJA/CBDS
portant fixation des tarifs de prestations du service de santé des armées.

Du 29 décembre 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevets et droit aux soins ».*

ARRÊTÉ N° 2483/DEF/DCSSA/AJA/CBDS portant fixation des tarifs de prestations du service de santé des armées.

Du 29 décembre 2011

NOR D E F E 1 1 5 2 3 3 4 A

Référence :

Arrêté n° 2370/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 16 décembre 2010 (BOC N° 54 du 23 décembre 2010, texte 8 ; BOEM 620-6.1.7).

Pièce(s) Jointe(s) :

Neuf annexes.

Texte abrogé :

Arrêté n° 2370/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 16 décembre 2010 (BOC N° 54 du 23 décembre 2010, texte 8 ; BOEM 620-6.1.7).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 620-6.1.7

Référence de publication : BOC N°4 du 20 janvier 2012, texte 4.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la santé publique ⁽¹⁾, notamment les articles L. 6111-1. et L. 6147-7. ;

Vu le code de la sécurité sociale ⁽¹⁾, notamment l'article L. 174-3. ;

Vu le code de la défense, notamment le point 5. de l'article R*. 1142-1. ;

Vu le décret n° 2005-1441 du 22 novembre 2005 modifié, relatif aux soins du service de santé des armées, notamment l'article 9-3.,

Arrête :

Art. 1er. Les tarifs de prestations des établissements du service de santé des armées sont fixés conformément aux tableaux figurant en annexes.

Art. 2. Le forfait journalier donne lieu à facturation individuelle en sus des tarifs de prestations, sauf lorsqu'il est pris en charge par les régimes obligatoires de protection sociale.

Art. 3. L'arrêté n° 2370/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 16 décembre 2010, portant fixation des tarifs de prestations du service de santé des armées est abrogé.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur « affaires juridiques et administratives »,*

Rémy MEESEMAECKER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.
RÉGION AQUITAINE.

Nom : hôpital d'instruction des armées Robert Picqué.

Adresse : 351, route de Toulouse, CS 80002, 33882 Villenave-d'Ornon Cedex.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	1 200
12. Chirurgie.	1 400
13. Psychiatrie.	800
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	800
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 500
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
53. Chimiothérapie ambulatoire.	1 200
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
56. Hospitalisation de jour en rééducation.	700
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 100

ANNEXE II.
RÉGION BRETAGNE.

Nom : hôpital d'instruction des armées Clermont-Tonnerre.

Adresse : rue du Colonel-Fonferrier, CC 41, 29240 Brest Cedex 9.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	770
12. Chirurgie.	1 400
13. Psychiatrie.	650
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	600
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	1 900
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
53. Chimiothérapie ambulatoire.	1 300
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 200

ANNEXE III.
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Nom : hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce.
Adresse : 74, boulevard de Port-Royal, 75230 Paris Cedex 05.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	800
12. Chirurgie.	1 500
13. Psychiatrie.	900
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 500
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 300
52. Dialyse rénale ambulatoire.	1 000
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
57. Radiothérapie ambulatoire.	1 100
58. Autodialyse assistée.	400
59. Oxygénothérapie ambulatoire.	400
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 300

ANNEXE IV.
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Nom : hôpital d'instruction des armées Percy.

Adresse : 101, avenue Henri-Barbusse, BP 406, 92141 Clamart Cedex.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	800
12. Chirurgie.	1 500
13. Psychiatrie.	900
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	650
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 500
26. Brûlés.	3 500
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 300
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
56. Hospitalisation de jour en rééducation.	500
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 300

ANNEXE V.
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Nom : hôpital d'instruction des armées Bégin.
Adresse : 69, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	800
12. Chirurgie.	1 500
13. Psychiatrie.	900
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 500
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 300
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 300

ANNEXE VI.
RÉGION LORRAINE.

Nom : hôpital d'instruction des armées Legouest.

Adresse : 27, avenue des Plantières, BP 9001, 57077 Metz Cedex 3.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	1 100
12. Chirurgie.	1 400
13. Psychiatrie.	650
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	600
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 700
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
56. Hospitalisation de jour en rééducation.	400
59. Oxygénothérapie ambulatoire.	400
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 500

ANNEXE VII.
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Nom : hôpital d'instruction des armées Laveran.

Adresse : 4, boulevard Alphonse-Laveran, BP 60149, 13384 Marseille Cedex 13.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	1 100
12. Chirurgie.	1 600
13. Psychiatrie.	1 000
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	700
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	3 200
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
56. Hospitalisation de jour en rééducation.	340
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 100

ANNEXE VIII.
RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Nom : hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne.

Adresse : boulevard Sainte-Anne, BP 20545, 83041 Toulon Cedex 9.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	1 100
12. Chirurgie.	1 900
13. Psychiatrie.	900
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 400
26. Brûlés.	2 500
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
52. Dialyse rénale ambulatoire.	1 200
53. Chimiothérapie ambulatoire.	900
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	1 000
59. Oxygénothérapie ambulatoire.	400
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 500

ANNEXE IX.
RÉGION RHÔNE-ALPES.

Nom : hôpital d'instruction des armées Desgenettes.
Adresse : 108, boulevard Pinel, 69275 Lyon Cedex 3.

CODES.	TARIFS EN EUROS.
HOSPITALISATIONS NORMALES.	
11. Médecine.	1 000
12. Chirurgie.	1 500
13. Psychiatrie.	900
31. Rééducation et réadaptation fonctionnelle.	1 200
SPÉCIALITÉS COÛTEUSES.	
20. Spécialités coûteuses.	2 700
ALTERNATIVES À L'HOSPITALISATION.	
50. Hospitalisation de jour en médecine normale.	1 100
53. Chimiothérapie ambulatoire.	1 200
54. Hospitalisation de jour en psychiatrie.	770
56. Hospitalisation de jour en rééducation.	340
60. Hospitalisation de nuit en psychiatrie.	800
90. Hospitalisation de jour en chirurgie normale.	1 200